

L'association PCV et Valérie Fraux communiquent

après le Conseil Municipal du 23 Novembre 2022 :

1- Contentieux sur la construction de l'hippodrome :

Nous prenons bonne note de la décision du Tribunal et attendons qu'on nous confirme le versement des 4,45 M€ selon le maire et le programme de travaux.

2- Rapport d'Orientations Budgétaires :

Voir notre communiqué CP_CM20221123 www.pornichet-c-vous.org.org/communiques.html

3- Délibération n°17 : **Implantation d'ombrières solaires sur le parking de l'hippodrome et sur les terrains n°5, n°6, n°7 et n°8 du Ninon Tennis Club.**

L'État pousserait les communes à implanter des ombrières solaires sur les parkings de plus de 80 places (*art.11 du projet de Loi sur l'accélération des Energies Renouvelables*). L'équipe majoritaire semble sauter sur l'occasion pour en installer alors qu'elle aurait déjà pu en mettre sur le toit du futur cinéma et sur la récente salle de sport si le choix de son architecture avait été orienté dans le cahier des charges des Appels d'Offres... A toujours vouloir être les premiers, à toujours vouloir aller plus vite que ses voisins, sans prendre le temps de la réflexion et de la concertation, que d'occasions manquées !

Aujourd'hui, le maire veut se rattraper en couvrant tous les parkings possibles de la commune et se faire payer une toiture du Ninon Tennis Club, sans chercher à gagner en autoconsommation sur chacun des sites

Ici, Il faut dissocier ce projet en 3 parties :

I- Les ombrières sur le parking de l'hippodrome sont inacceptables !

Figier des espaces communaux pour 30 ans pour un rapport de 400€/an, une somme ridicule, voilà un sacré cadeau pour les équipes municipales futures...

De qui se moque-t-on : des Pornichétines et des Pornichétins ? Pour nous, c'est clair : pas d'ombrières sur les parkings, mais des arbres qui font de l'ombre et apportent de la fraîcheur en été ! (voir www.pornichet-c-vous.org/communiques.html)

Rappelons au Maire que le projet de Loi (pas encore voté par les députés) ne fait pas obligation au gestionnaire du parking, qui exploite déjà d'autres EnR, d'installer sur sa totalité, ni même sur 50%

Nous sommes inquiets. L'équipe majoritaire n'aurait-elle pas la phobie du vert, des végétaux, des arbres ? On abat les grands et gros arbres marquants le paysage, prétextant opportunément une maladie, pour planter par ailleurs quelques petits qui mettrons 20 à 30 ans pour remplacer ceux abattus, et encore s'ils ne sont pas entre temps supprimés à cause d'un N^{ième} nouveau projet municipal...

II- Les panneaux photovoltaïques (PV) sur les toits des courts de tennis : oui, pourquoi pas ?

Pour profiter de l'exception évoquée ci-dessus, et éviter d'être obligé d'installer des ombrières sur la place du marché avec la folie législative actuelle...

III- La création de nouveaux supports pour installer plus de panneaux photovoltaïques :

De l'affairisme municipal ou une demande des dirigeants du Ninon Tennis Club (NTC) ? Rappelons qu'après la suppression des 2 courts pour construire l'immeuble au Rond-Point de l'hippodrome, le NTC ne dispose plus que de 8 courts couverts (5 en terre battue et 3 en dur) et de 8 courts en plein air (dont 5 en dur et 3 en terre battue). Faut-il rompre cet équilibre dans une ville balnéaire ?

M. Nicosia a présenté un comparatif purement financier, oubliant que la transition écologique et l'urgence climatique, c'est d'abord qualitatif en émission de gaz à effet de serre (CO²) et en température, avant l'économie verte. Encore une fois, l'affairisme l'emporte sur la réflexion et l'anticipation climatique à 30 ans, l'âge adulte des arbres à haute tige, !

.../...

4- **Délibération n°18 :** Bois des Evens : Engagement de la Ville de Pornichet à faire perdurer l'ouverture au public et à ne pas artificialiser les sols

On nous dit « *souhaiter faire évoluer la destination du Bois des Evens dans le PLUi* ». Pourquoi, ne pas avoir inscrit ce projet dans la modification n°2 du PLUi ? Pourquoi avoir refusé de le demander dans l'avis sur cette modification, voté le 28 septembre dernier ?

On nous répond : « *manque de temps pour inclure ce changement de destination et nous devons attendre la suivante, la modification n°3 du PLUi fin 2024* ».

A quoi sert alors la vice-présidence CARENE de M. Pelleteur ? Aujourd'hui que vaut cet engagement, sans durée spécifiée, si on ne retire pas l'OAP 30 (Opération d'Aménagement Programmé) du PLUi ? Si cette parcelle n'est plus Espace Boisé Classé (EBC), c'est bien parce que son déclassement a été maintenue dans le PLUi ...

Là encore, tout est fait dans le désordre, au lieu de :

- 1- Retirer l'OAP 30 du PLUi
- 2- Reclasser cette parcelle en Espace Boisé Classé (EBC)
- 3- Solliciter l'aide financière du Département
- 4- Réaliser la renaturation du terrain.
- 5- L'ouvrir au public

 invite les habitants à rencontrer le commissaire enquêteur qui sera présent à la mairie de Pornichet le mardi 20 décembre de 9 à 12 h (ou autres jours dans les 9 autres communes de la Carène) et **demandeur que soit inscrit dans la modification n°2 du PLUi le retrait de l'OAP 30 / Bois des Evens.**

PORNICHET c'est VOUS avec Valérie FRAUX

vfraux@pornichet-c-vous.fr
contact@pornichet-c-vous.fr